

COMMENT POURSUIVRE UNE ACTIVITE PHYSIQUE REGULIERE APRES UN PROGRAMME D'ETP ? EXEMPLE D'UNE COOPERATION FRUCTUEUSE VILLE/HOPITAL

2012

Création du Contrat Local de santé de Vichy :

« **Prévention, Précarité/santé mentale, Filière Gériatrique** »

Engagement de l'UTEP et de différents partenaires locaux* autour d'une thématique :

« **Promouvoir les comportements favorables à la santé et organiser des coopérations/articulations entre le milieu du sport et de la santé** »

* **ADOMA, ANAEF 63** (Association Nationale d'Entraide), **CCAS** (Centre Communal d'action Sociale de vichy), **CREPS** (centre de Ressources d'expertise et de Performance Sportives), **DAHLIR** (Dispositif d'Accompagnement de l'Humain vers des Loisirs Intégrés et Réguliers), **DDCSPP** (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations).

2016

Création du **Comité de Pilotage** et signature d'une convention entre les partenaires issus de la santé, de l'insertion, du handicap, de la précarité.

→ Création d'un poste de **Coordonnateur des activités physiques sur le bassin de Vichy** (financé par le FSE : Fond Social Européen, et CNDS : Centre National pour le Développement du Sport)

Ses missions :

- ❖ Connaissance du territoire, des partenaires, des structures proposant APS.
- ❖ Mise en lien des acteurs pour intégration des publics cibles
- ❖ Accompagnement des public → pérennisation des pratiques.
- ❖ Communication.

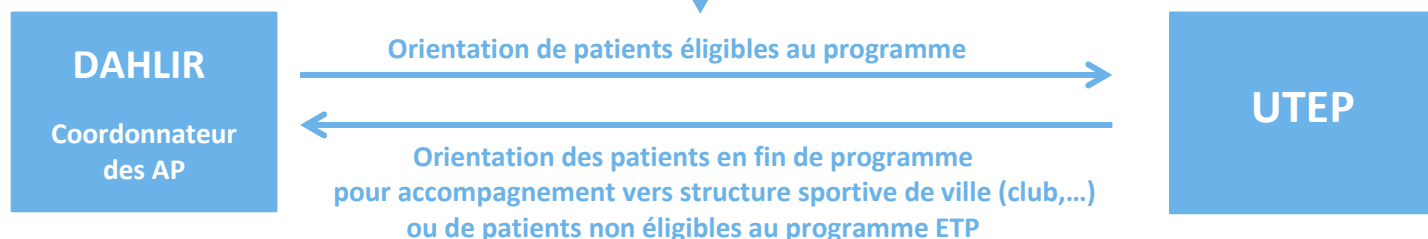
MISE EN OEUVRE LIEN VILLE/HOPITAL

Programme ETP proposé par l'UTEP du Centre hospitalier de Vichy et validé en janvier 2015 :

« **Prise en charge de patients atteints de maladies chroniques : débiter, renforcer et maintenir une activité physique** »

Programme de 3 mois, 3 séances/semaine, 3 groupes de niveau.

Un constat : difficulté de pérennisation de l'activité physique post-programme, méconnaissance des clubs et associations sportives de ville proche du lieu de vie des participants, besoin supplémentaire d'accompagnement des patients vers l'autonomie.



PREMIERS CONSTATS

Collaboration entre programme de l'UTEP et Coordonnateur des APS du DAHLIR effective depuis janvier 2017.

Bénéfices directs pour les patients profitant du dispositif : trouver et pérenniser une activité physique choisie

- proche de leur lieu de vie,
- en tenant compte de leurs contraintes : santé, disponibilité, moyen de transport, financement,...

Bénéfices directs pour les structures : interaction ville/hôpital innovante et fructueuse dans l'accompagnement des personnes souffrant de maladies chroniques vers l'activité physique pérenne dans leur milieu de vie ordinaire.

Difficultés et limites du dispositif :

- Pérennisation du financement du poste de Coordonnateur.